



FAIRE UN DOCTORAT, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Ce document d'information vient en appui de la table ronde « Faire un doctorat, ce qu'il faut savoir » organisée par Espace Avenir le 12 février 2021 en collaboration avec le Collège doctoral. Il renvoie également à des références utiles disponibles en ligne ou à Espace Avenir.

LE DOCTORAT : LES ESSENTIELS

« La formation doctorale est une formation à et par la recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles ». Il s'agit de créer, développer de nouvelles connaissances, un nouveau savoir, de nouvelles techniques, méthodes, technologies... « Elle porte sur des travaux d'intérêt scientifique, économique, social, technologique ou culturel ». C'est une expérience professionnelle dans la recherche permettant d'acquérir une expertise d'un haut niveau dans un champ disciplinaire, une spécialité. Il est important d'aimer ce type d'activité qui exige un travail et un investissement très importants et sur le long terme. Le doctorat permet d'obtenir le grade de docteur.

Étant donné que la préparation d'un doctorat requiert en général 3 ans, il faut s'interroger : qu'est-ce qui motive mon choix pour entreprendre un parcours doctoral ? Le doctorat est-il nécessaire et indispensable à mon projet professionnel ?

À NOTER : LES TEXTES RÉCENTS

- Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (durée de 3 ans en équivalent temps plein pendant au maximum 6 ans, année de césure, formation à l'éthique, portofolio du doctorant listant toutes ses activités et valorisant ses compétences, comité de suivi individuel...)

- Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

- Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel



REPÈRES

LE DOCTORAT : UNE FORMATION SUIVIE AU SEIN DES ÉCOLES DOCTORALES

En France, le doctorat est préparé au sein d'une école doctorale (ED). L'université de Strasbourg compte 10 écoles doctorales fédérées et réunies au sein du Collège doctoral, sous l'autorité de la Vice-présidente déléguée recherche et formation doctorale de l'université

Une école doctorale rassemble plusieurs laboratoires et unités de recherche pour la mise en œuvre de la formation doctorale dans une discipline ou un groupe de disciplines. Elle est dirigée par un-e directeur/directrice entouré-e d'une équipe de direction et d'un conseil.

À l'Unistra, l'école doctorale organise le recrutement, l'admission, la formation et la soutenance de thèse des doctorant-e-s en relation avec les directeurs/directrices de thèse et les directeurs/directrices d'Unités de Recherche. Elle offre aux future-s docteur-e-s un encadrement scientifique de haut niveau et prépare leur insertion professionnelle.

Les écoles doctorales sont également des lieux contribuant à l'attractivité aux plans européen et international et peuvent proposer la préparation d'une thèse en co-tutelle internationale.

La conduite du projet de recherche / de thèse constitue le cœur du parcours doctoral. En complément, les doctorants suivent des formations dites d'accompagnement et participent ainsi à des enseignements, séminaires, missions, cours, ateliers... En effet, l'école doctorale organise pour eux et/ou propose, via le Collège doctoral, des formations disciplinaires et des formations transversales et d'ouverture professionnelle. Elles sont obligatoires et représentent chacune un volume horaire de 54h.

SURFEZ

- Université de Strasbourg
www.unistra.fr > rubrique Recherche > Doctorat
- Enseignement supérieur & recherche
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
> rubrique Ens. Sup. > Formations > Doctorat > en particulier « Écoles doctorales en open data » (liste de toutes les écoles doctorales françaises) et « L'insertion professionnelle des doctorants »
- Le doctorat à la loupe en fiches
cjc.jeunes-chercheurs.org
Confédération des jeunes chercheurs
- Ma thèse en 180 secondes
mt180.fr

LISEZ

Brochure Doctorats 2020-2021
(Université de Strasbourg, Novembre 2020, 24p.)

Un doctorat ... et après ? Préparer le terrain
(REPERES 2020, publication Espace Avenir, 4p.)

Passeport Docteur

Les compétences des diplômés du doctorat

Le doctorat, pour quoi faire ?

Dossier consacré aux motivations et passions des candidats, aux exigences, acquis, débouchés, à l'insertion et aux réponses proposées par l'université
(Savoir(s), n° 22, Octobre 2014, pp. 9-16)

ACCÈS AU DOCTORAT

Admission à l'Université de Strasbourg

Moyenne de 12 à 14 sur 20 au moins au master (4 semestres), analyse des dossiers, entretien de motivation, concours pour certaines ED. Diplômes étrangers : l'ED, après examen du dossier, peut accorder l'admission pour un cursus étranger à bac+5 et accorder la dispense du diplôme français.

Financement

« Le contrat doctoral [en] constitue la principale forme ... [pour] tout doctorant inscrit en 1ère année de doctorat ». La rémunération minimale précisée peut être augmentée en cas d'activités complémentaires.

« le dispositif Cifre - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans ... L'entreprise recrute en CDI ou CDD ... elle confie une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique ... » le doctorant-salarié bénéficie d'une double formation académique

Autres sources de financement des doctorats : Union Européenne, organismes de recherche, collectivités territoriales (en particulier les régions), fondations, associations... (Ministère ESR et ANRT).

Dans certaines disciplines, à l'université de Strasbourg (notamment en SHS, Humanités, Droit), la situation est plus diverse qu'en sciences exactes et expérimentales : certains doctorants sont rémunérés pour ce travail ; d'autres préparent le doctorat parallèlement à une activité professionnelle qui peut avoir ou non un rapport avec leur projet de recherche et/ou le domaine disciplinaire de la thèse.

L'ED intervient dans l'attribution de certains financements (contrats doctoraux de l'Unistra financés par la dotation ministérielle de l'université) et donne un avis dans le cas d'autres financements (Région notamment).



- Le doctorat industriel européen :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
> rubrique Ens. Sup. > Formations et diplômes > Doctorat > Financement

- Guide des aides régionales
www.grandest.fr/aides/
- DAAD (Office allemand d'échanges universitaires)
paris.daad.de/daad.html
- CampusBourse (sources diverses)
campusbourses.campusfrance.org
- Agence universitaire de la francophonie
www.auf.org
- Portail des fondations françaises
www.fondations.org
- ABG - Association Bernard Gregory
www.abg.asso.fr
- A.N.R.T (Association Nationale Recherche et Technologie)
anrt.asso.fr
- Forum CIFRE à Paris mars 2020
www.anrt.asso.fr/fr/forum-cifre-7825
- Adoc Talent Management - Cabinet spécialisé dans le conseil et le recrutement des docteurs
www.adoc-tm.com
- Forum de recrutement des jeunes docteurs PhD Talent Career Fair
www.phdtalent.org
- Enseignement supérieur et recherche
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
> Ressources Humaines, Métiers, Portail Galaxie (Ens. Chercheurs) > Recherche > Organismes de recherche/EPST > Innovation > Appui aux Entreprises innovantes
- Association pour l'emploi des cadres
jd.apec.fr > Fiches fonctions, enquêtes...
- Céreq - Centre d'études et de recherches sur les qualifications (études sur les sortants du supérieur, l'insertion des docteurs...)
www.cereq.fr
- Assoc. des doctorants et docteurs d'Alsace
www.addal-asso.fr



LISEZ

Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline
(Note Flash SIES/MESRI, n° 17, 10 novembre 2017, 8 p.)

L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2018
(Note Flash du MESRI, n° 17, septembre 2019)

Les jeunes docteurs : profil, parcours, insertion
(Apec, Janvier 2015, 52 p.)

Le rôle des docteurs dans les PME
(ASRC, 15 septembre 2016, 1 p.)

À noter : des mesures favorisant les docteurs dans la fonction (et la haute fonction) publique

POUR EN SAVOIR PLUS

- Association Nationale des Docteurs
<https://andes.asso.fr/>
- Ligue européenne des universités de recherche
www.leru.org
- Le profil professionnel des docteurs
www.mydocpro.org/fr

OUVRAGES ET PRESSE

À ESPACE AVENIR OU EN LIGNE

- Actualité de la recherche à l'Unistra
<http://recherche.unistra.fr/>
- Catalogue des Ressources Espace Avenir
crea.unistra.fr
- « Repéré pour vous ! » d'Espace Avenir
<https://www.scoop.it/topic/repere-pour-vous>
- EducPros.fr - site d'actualités éducation et enseignement supérieur (doctorat, doctorants...)
www.letudiant.fr/educpros
- Le Journal du CNRS
lejournald.cnrs.fr
- Innovation techniques et SHS
www.industriedufutur.fim.net
- Magazines des autres organismes de recherche
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
> Recherche > Acteurs de la recherche > Organismes de recherche

